



NOTE D'INFORMATION SUR L'OFFRE D' ACTIONS

SUPPLEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2023

PAR

LUMIWIND SC

Société Coopérative

Boulevard Roi Albert II 7, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Numéro d'entreprise : 0746.930.385 (RPM Bruxelles)

(ci-après « **Lumiwind SC** » ou la « **Société** »)

Ce document a été rédigé par Lumiwind SC.

CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

19 SEPTEMBRE 2023

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Ce document constitue un supplément à la note d'information du 31 août 2023.

Conformément à l'article 15 de la loi « Prospectus » du 11 juillet 2018, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément ne soit publié ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, soit jusqu'au vendredi 22 septembre 2023 inclus.

Ce supplément comprend les annexes à la note d'information, à savoir :

1. Comptes annuels, rapport annuel et rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 ;
2. Comptes annuels, rapport annuel et rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 ;
3. Liste des codes postaux des communes et villages dont les habitants bénéficient du droit d'exclusivité visé à la Partie III, A, 4°, de la Note d'information.

Annexe 1

Comptes annuels, rapport annuel et rapport du commissaire sur
l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **LUMIWIND SC**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Boulevard Roi Albert II**N°: **7**Code postal: **1210**Commune: **Bruxelles 21**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0746.930.385DATE **14/05/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **01/06/2022** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

14/05/2020

au

31/12/2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **36**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.6, 6.7.2, 6.8, 6.12, 6.14, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**Leblanc Xavier****Administrateur**Signature
(nom et qualité)**Fortin Oliver****Administrateur**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Fortin Olivier Profession : Directeur

Avenue Bel-Air 65, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020

Leblanc Xavier Profession : Directeur

Rue du Foyau 34, 7061 Casteau (Soignies), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020

Nijsten Marleen Profession : Directeur

Slagmolenweg 34, 3600 Genk, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020

KPMG BEDRIJFSREVISOREN SRL 0419.122.548

Luchthaven Nationaal 1K, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00001

Mandat: Commissaire, début: 14/05/2020, fin: 05/06/2024

Représenté par:

1. Jorion Axel

Luchthaven Brussel Nationaal 1K 1930 Zaventem Belgique

Réviseur, Numéro de membre : A02363

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	19.008.830	
Immobilisations incorporelles	6.2	21	19.008.830	
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.881.803</u>	_____
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.881.803	
Créances commerciales		40	413.789	
Autres créances		41	1.468.014	
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	20.890.633	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	20.126.145	_____
Apport	6.7.1	10/11	20.100.000	
Disponible		110		
Indisponible		111	20.100.000	
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
		13	26.145	
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	26.145	
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital				
		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	_____	_____
Provisions pour risques et charges				
		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés				
		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>764.488</u>	_____
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	764.488	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	137.457	
Fournisseurs		440/4	137.457	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	41.858	
Impôts		450/3	41.858	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	585.173	
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	20.890.633	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.459.311	
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.322.831	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	136.480	
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.709.406	
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	718.236	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	991.170	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	749.905	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	1.212	
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.212	
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.212	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	748.693	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	137.376	
Impôts		670/3	137.376	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	611.317	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	611.317	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	611.317	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	611.317	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	26.145	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	26.145	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	585.172	
Rémunération de l'apport		694	585.172	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8022	20.000.000	
8032		
8042		
8052	20.000.000	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8072	991.170	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	991.170	
211	<u>19.008.830</u>	

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponibles au terme de l'exercice
- Disponibles au terme de l'exercice
- Indisponibles au terme de l'exercice
- Indisponibles au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
(111)	20.100.000	
8790		
87901		
8791		
87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
	100.000	
	20.000.000	
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	804.000
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

- Actions A
- Actions B
- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0746.930.385
----	--------------

C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	41.858
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes de certificats verts et d'électricité

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	2.322.832	
	2.322.832	
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640		
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Charges bancaires		1.212	

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Exonération dividende Art 185 § 1

Codes	Exercice
9134	137.376
9135	137.376
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	199.190

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.280.371	
9146	397.766	
9147		
9148	106.641	

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	413.789	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	413.789	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	107.836	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	107.836	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.500
95061	10.500
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

EDF sa

Avenue de Wagram 22-30

75008 Parijs, France

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

EDF sa

Avenue de Wagram 22-30

75008 Parijs, France

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les droits d'usage des différentes éoliennes. Ces immobilisations sont amorties sur une durée équivalente à la durée du droit d'usage (entre 12 et 15 ans).

Créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles sont enregistrés à leur valeur nominale.

Compte de résultat

Le résultat opérationnel provient de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes. Les frais d'exploitation sont principalement composés de frais d'entretien des éoliennes et de frais administratifs liés à la gestion quotidienne de l'entreprise. Ces coûts sont également inclus dans les contrats d'acquisition des droits d'utilisation des différentes éoliennes et sont valables pour la même durée (entre 12 et 15 ans).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

**Lumiwind
Société coopérative
Boulevard Roi Albert II 7
1210 Bruxelles
TVA BE0746930385**

**Rapport du Conseil d'administration
À l'assemblée générale annuelle des actionnaires**

Madame / Mesdames,

Conformément aux obligations légales et statutaires, le Conseil d'administration de Lumiwind (ci-après « la Société ») a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2021 ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur l'accomplissement de son mandat au cours dudit exercice.

1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société pendant l'exercice, et description des principaux risques et incertitudes auxquels elle a été confrontée

1.1 Exposé des affaires :

La majeure partie du chiffre d'affaires de la Société est réalisée par de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Durant sa première exercice, la Société Lumiwind a organisé deux appels à l'investissement pour un montant total de 20.000.000 €. C'est ainsi que :

- (i) le 15 mai 2020, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de 85,59% d'une éolienne de 2,3MW dans le parc éolien de Luminus à Turnhout pour une durée de 15 ans, ainsi que 54,68% d'une éolienne de 3,6MW dans le parc éolien de Luminus à Fernelmont pour une durée de 15ans pour un prix total de 5.000.000 € ;
- (ii) le 25 juin 2021, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de
 - 76,04 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Zelzate ;
 - 75,00 % de l'éolienne de 2,05 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Eeklo ;
 - 100,00 % de l'éolienne de 4,20 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Héron ; et
 - 100,00 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Alken, chacune pour une durée de 15 ans, pour un prix total de 15.000.000 €

1.2 Commentaires des rubriques du bilan arrêté au 31/12/2021 :

ACTIF

Actifs immobilisés :

Le **total des actifs immobilisés** atteint € 19.008.829,85, ce qui représente :

- la valeur comptable des immobilisations incorporelles atteint € 19.008.829,85, qui représente le droit d'usage de plusieurs éoliennes.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Créances commerciales :

Les créances commerciales s'élèvent à € 413.788,72. Il s'agit principalement de factures clients impayées.

Autres créances :

Les autres créances atteignent € 1.468.014,05. Il s'agit principalement de créances liées au cash pooling avec Luminus.

PASSIF

Capitaux propres :

Le capital social s'élève à € 20.100.000, dont 100.000 € de partie fixe et 20.000.000 € de partie variable et est réparti comme suit :

	Actions A	Actions B.1	Actions B.2	Total
Nombre d'actionnaires	2	1462	328	1.750
Nombre d'actions	4.000,00	200.000,00	600.000,00	804.000,00
Capital	100.000,00	5.000.000,00	15.000.000,00	20.100.000,00

Les réserves s'élèvent à € 26.144,86, après allocation du bénéfice de l'exercice 2021.

Dettes commerciales :

Les dettes commerciales s'élèvent à € 137.456,95. Il s'agit principalement de factures fournisseurs impayées.

Autres dettes : les autres dettes s'élèvent à € 585.172,60 et sont composées des dividendes à payer.

1.3 Commentaires des comptes de résultats – Exercice clôturé au 31/12/2021 :

PRODUITS

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à € 2.322.831,53. Le chiffre d'affaires provient de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à € 136.480.

CHARGES

Les services et biens divers s'élèvent à € 718.235,86. Ces charges sont principalement composées de frais d'entretien des éoliennes et de frais administratifs liés à la gestion quotidienne de l'entreprise.

Les coûts d'amortissement s'élèvent à € 991.170,15.

A la lumière de ce qui précède, le résultat d'exploitation s'élève à € 749.905,52.

Le bénéfice avant impôts s'élève à € 748.693,30. Vu le bénéfice avant impôts, la société paye un impôt sur les sociétés de € 137.375,84.

Le résultat net de l'exercice 2021 atteint ainsi € 611.317,46.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

1.4 – Principaux risques et incertitudes

Aucun risque et incertitude notables ne sont à signaler.

1.5 – Affectation du résultat

L'exercice s'est clôturé sur un bénéfice net après impôts de 611.317,46 euros.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires, de distribuer un dividende de 585.172,60 euros aux actionnaires et d'affecter le solde au 'autres réserves'.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement exceptionnel susceptible d'influencer négativement la position financière de la Société ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice. Toutes les opérations sont à considérer et à acter comme des opérations d'exploitation normales.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société

Nous ne prévoyons aucune circonstance importante susceptible d'influencer sensiblement l'évolution future de notre Société

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

En matière de recherche et développement, aucune activité n'a été effectuée durant l'exercice écoulé.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la Société

néant

6. Au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité

néant

7. Toutes les informations qui doivent être insérées dans le présent rapport en vertu du Code des sociétés et des associations

Augmentation de capital / émission d'obligations convertibles ou warrants :

Lumiwind rapport annuel 2021

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

- Durant ce premier exercice, il y a eu deux augmentations de capital variable tel que décrit ci-dessus.

Acquisition d'actions propres :

- Néant.

Conflit d'intérêts (article 6.64 du Code des sociétés et des associations) :

- Néant.

8. En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la Société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

La Société n'a pas fait appel à de tels instruments financiers.

9. Rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser la condition relative à l'avantage économique ou social et celle relative à l'information et la formation des membres

Durant sa première exercice comptable, Lumiwind a pris les initiatives suivantes en matière d'information et de formation de ses membres :

- La mise à jour et la publication sur le site web de la Société des informations relatives à la coopérative et un descriptif de chacune de ses éoliennes (<https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/lumiwind/offre2021-fr/>).
- En raison de la pandémie du Covid-19, il n'y a pas eu d'invitations à des événements de plein air en 2021.
- Les coopérants ont été informés d'un second appel à l'épargne organisé par la Société.
- La rédaction et la publication d'une newsletter envoyée à tous les coopérants avec :
 - une présentation de la coopérative ;
 - une carte des éoliennes de la coopérative ;
 - des articles sur des sujets d'actualité liés aux énergies renouvelables (le rôle de l'intelligence artificielle dans la gestion des parcs éoliens, la journée internationale du vent, l'installation de 7.120 panneaux solaires sur les toitures du Puurs Logistics Centre ;
 - un compte-rendu de l'initiative « Forest in One Day », menée en partenariat par Luminus et le Jane Goodall Institute ;
 - des brochures d'informations sur l'association Copias, sur ce que sont des mesures de compensation, sur les solutions innovantes déployées pour la protection des poissons migrateurs dans la Meuse et sur les bonnes pratiques pour alléger la facture d'énergie.

10. Décharge aux administrateurs

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

11. Décharge au commissaire

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'administration invite également les actionnaires à donner, par vote séparé, décharge au commissaire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Pour les administrateurs

Digitally signed by
Leblanc Xavier
Nicolas P
Date: 13/04/2022
16:23:15

Monsieur LEBLANC Xavier

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Marleen Nijsten
(+32497593649)
Date: 13/04/2022 16:55:20
Signed with one time SMS
password: 348305

Madame NIJSTEN Marleen

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Olivier Fortin
(+33614965401)
Date: 22/04/2022 09:34:51
Signed with one time SMS
password: 940556

Monsieur FORTIN Olivier

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC pour la première année de cette année.

Rapport sur les comptes annuels***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 20.890.633 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 19 mois et 15 jours de 611.317 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021

Aspects relatifs au rapport de gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 4 mai 2022

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Digitally signed by
Axel Jorion
(Signature)
Date: 2022.05.04
22:42:20 +02'00'

Axel Jorion
Réviseur d'Entreprises

Lumiwind
Société coopérative
Boulevard Roi Albert II 7
1210 Bruxelles
TVA BE0746930385

Rapport du Conseil d'administration À l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Madame / Mesdames,

Conformément aux obligations légales et statutaires, le Conseil d'administration de Lumiwind (ci-après « la Société ») a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2021 ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur l'accomplissement de son mandat au cours dudit exercice.

1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société pendant l'exercice, et description des principaux risques et incertitudes auxquels elle a été confrontée

1.1 Exposé des affaires :

La majeure partie du chiffre d'affaires de la Société est réalisée par de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Durant sa première exercice, la Société Lumiwind a organisé deux appels à l'investissement pour un montant total de 20.000.000 €. C'est ainsi que :

- (i) le 15 mai 2020, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de 85,59% d'une éolienne de 2,3MW dans le parc éolien de Luminus à Turnhout pour une durée de 15 ans, ainsi que 54,68% d'une éolienne de 3,6MW dans le parc éolien de Luminus à Fernelmont pour une durée de 15ans pour un prix total de 5.000.000 € ;
- (ii) le 25 juin 2021, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de
 - 76,04 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Zelzate ;
 - 75,00 % de l'éolienne de 2,05 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Eeklo ;
 - 100,00 % de l'éolienne de 4,20 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Héron ; et
 - 100,00 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Alken, chacune pour une durée de 15 ans, pour un prix total de 15.000.000 €

1.2 Commentaires des rubriques du bilan arrêté au 31/12/2021 :

ACTIF

Actifs immobilisés :

Le total des actifs immobilisés atteint € 19.008.829,85, ce qui représente :

- la valeur comptable des immobilisations incorporelles atteint € 19.008.829,85, qui représente le droit d'usage de plusieurs éoliennes.

Créances commerciales :

Les créances commerciales s'élèvent à € 413.788,72. Il s'agit principalement de factures clients impayées.

Autres créances :

Les autres créances atteignent € 1.468.014,05. Il s'agit principalement de créances liées au cash pooling avec Luminus.

PASSIF**Capitaux propres :**

Le capital social s'élève à € 20.100.000, dont 100.000 € de partie fixe et 20.000.000 € de partie variable et est réparti comme suit :

	Actions A	Actions B.1	Actions B.2	Total
Nombre d'actionnaires	2	1462	328	1.750
Nombre d'actions	4.000,00	200.000,00	600.000,00	804.000,00
Capital	100.000,00	5.000.000,00	15.000.000,00	20.100.000,00

Les réserves s'élèvent à € 26.144,86, après allocation du bénéfice de l'exercice 2021.

Dettes commerciales :

Les dettes commerciales s'élève à € 137.456,95. Il s'agit principalement de factures fournisseurs impayées.

Autres dettes : les autres dettes s'élèvent à € 585.172,60 et sont composées des dividendes à payer.

1.3 Commentaires des comptes de résultats – Exercice clôturé au 31/12/2021 :**PRODUITS**

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à € 2.322.831,53. Le chiffre d'affaires provient de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à € 136.480.

CHARGES

Les services et biens divers s'élèvent à € 718.235,86. Ces charges sont principalement composées de frais d'entretien des éoliennes et de frais administratifs liés à la gestion quotidienne de l'entreprise.

Les coûts d'amortissement s'élèvent à € 991.170,15.

A la lumière de ce qui précède, le résultat d'exploitation s'élève à € 749.905,52.

Le bénéfice avant impôts s'élève à € 748.693,30. Vu le bénéfice avant impôts, la société paye un impôt sur les sociétés de € 137.375,84.

Le résultat net de l'exercice 2021 atteint ainsi € 611.317,46.

1.4 – Principaux risques et incertitudes

Aucun risque et incertitude notables ne sont à signaler.

1.5 – Affectation du résultat

L'exercice s'est clôturé sur un bénéfice net après impôts de 611.317,46 euros.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires, de distribuer un dividende de 585.172,60 euros aux actionnaires et d'affecter le solde au 'autres réserves'.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement exceptionnel susceptible d'influencer négativement la position financière de la Société ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice. Toutes les opérations sont à considérer et à acter comme des opérations d'exploitation normales.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société

Nous ne prévoyons aucune circonstance importante susceptible d'influencer sensiblement l'évolution future de notre Société

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

En matière de recherche et développement, aucune activité n'a été effectuée durant l'exercice écoulé.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la Société

néant

6. Au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité

néant

7. Toutes les informations qui doivent être insérées dans le présent rapport en vertu du Code des sociétés et des associations

Augmentation de capital / émission d'obligations convertibles ou warrants :

- Durant ce premier exercice, il y a eu deux augmentations de capital variable tel que décrit ci-dessus.

Acquisition d'actions propres :

- Néant.

Conflit d'intérêts (article 6.64 du Code des sociétés et des associations) :

- Néant.

8. En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la Société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

La Société n'a pas fait appel à de tels instruments financiers.

9. Rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser la condition relative à l'avantage économique ou social et celle relative à l'information et la formation des membres

Durant sa première exercice comptable, Lumiwind a pris les initiatives suivantes en matière d'information et de formation de ses membres :

- La mise à jour et la publication sur le site web de la Société des informations relatives à la coopérative et un descriptif de chacune de ses éoliennes (<https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/lumiwind/offre2021-fr/>).
- En raison de la pandémie du Covid-19, il n'y a pas eu d'invitations à des événements de plein air en 2021.
- Les coopérants ont été informés d'un second appel à l'épargne organisé par la Société.
- La rédaction et la publication d'une newsletter envoyée à tous les coopérants avec :
 - une présentation de la coopérative ;
 - une carte des éoliennes de la coopérative ;
 - des articles sur des sujets d'actualité liés aux énergies renouvelables (le rôle de l'intelligence artificielle dans la gestion des parcs éoliens, la journée internationale du vent, l'installation de 7.120 panneaux solaires sur les toitures du Puurs Logistics Centre ;
 - un compte-rendu de l'initiative « Forest in One Day », menée en partenariat par Luminus et le Jane Goodall Institute ;
 - des brochures d'informations sur l'association Copias, sur ce que sont des mesures de compensation, sur les solutions innovantes déployées pour la protection des poissons migrateurs dans la Meuse et sur les bonnes pratiques pour alléger la facture d'énergie.

10. Décharge aux administrateurs

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

11. Décharge au commissaire

Le Conseil d'administration invite également les actionnaires à donner, par vote séparé, décharge au commissaire.

Pour les administrateurs

Digitally signed by
Leblanc Xavier
Nicolas P
Date: 13/04/2022
16:23:15

Monsieur LEBLANC Xavier

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Marleen Nijsten
(+32497593649)
Date: 13/04/2022 16:55:20
Signed with one time SMS
password: 348305

Madame NIJSTEN Marleen

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Olivier Fortin
(+33614965401)
Date: 22/04/2022 09:34:51
Signed with one time SMS
password: 940556

Monsieur FORTIN Olivier



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC pour la première année.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos le 31 décembre 2021, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 20.890.633 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 19 mois et 15 jours de 611.317 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice de 19 mois et 15 jours clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 4 mai 2022

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Digitally signed by
Axel Jorion
(Signature)
Date: 2022.05.04
22:42:20 +02'00'

Axel Jorion
Réviseur d'Entreprises

Annexe 2

Comptes annuels, rapport annuel et rapport du commissaire sur
l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **LUMIWIND**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Boulevard Roi Albert II**N°: **7**Code postal: **1210**Commune: **Bruxelles 21**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0746.930.385DATE **15/05/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **07/06/2023** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**l'exercice précédent des comptes annuels du **14/05/2020** au **31/12/2021**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **36**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.12, 6.14, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**Leblanc Xavier****Administrateur**Signature
(nom et qualité)**Fortin Oliver****Administrateur**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Fortin Olivier Profession : Directeur des invest. et du fin. chez LU

Avenue Bel-Air 65, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020

Xavier Leblanc Profession : Wind Business Directeur chez Luminus

Rue du Foyau 34, 7061 Casteau (Soignies), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020

Nijsten Marleen Profession : Directrice Market. et Nouveaux Services

Slagmolenweg 34, 3600 Genk, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020

Cludts Stephan Profession : Direct. Expéri. client et soins luminus

Rogierlaan 238, 1030 Bruxelles 3, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/06/2022

Philippette Yorick Profession : Directeur de la compt. générale chez Lu

Boulevard du Roi Albert II 7, 1210 Bruxelles 21, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/06/2022

KPMG Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises SCRL 0419.122.548

Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00001

Mandat: Commissaire, début: 09/06/2021, fin: 05/06/2024

Représenté par:

1. Jorion Axel

Luchthaven Brussel Nationaal 1K 1930 Zaventem Belgique

Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A02363

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>17.655.289</u>	<u>19.008.830</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	17.655.289	19.008.830
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3.371.756</u>	<u>1.881.803</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.369.035	1.881.803
Créances commerciales		40	428.641	413.789
Autres créances		41	2.940.394	1.468.014
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.721	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	21.027.045	20.890.633

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	20.103.030	20.126.145
Apport	6.7.1	10/11	20.082.000	20.100.000
Disponible		110		
Indisponible		111	20.082.000	20.100.000
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
Réserves indisponibles		13	21.030	26.145
Réserves statutairement indisponibles		130/1 1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	21.030	26.145
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital				
		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés				
		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>924.015</u>	<u>764.488</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	924.015	764.488
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	51.667	137.457
Fournisseurs		440/4	51.667	137.457
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	69.068	41.858
Impôts		450/3	69.068	41.858
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	803.280	585.173
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	21.027.045	20.890.633

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	3.289.276	2.459.311
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.234.219	2.322.831
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	55.057	136.480
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.268.971	1.709.406
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	915.430	718.236
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.353.541	991.170
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1.020.305	749.905

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	6.477	
Produits financiers récurrents		75	6.477	
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	6.477	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	846	1.212
Charges financières récurrentes	6.11	65	846	1.212
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	846	1.212
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.025.936	748.693
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	227.771	137.376
Impôts		670/3	227.771	137.376
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	798.165	611.317
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	798.165	611.317

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	798.165	611.317
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	798.165	611.317
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	5.115	
sur l'apport		791		
sur les réserves		792	5.115	
Affectation aux capitaux propres		691/2		26.145
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		26.145
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	803.280	585.172
Rémunération de l'apport		694	803.280	585.172
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.000.000
8022		
8032		
8042		
8052	20.000.000	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	991.170
8072	1.353.541	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	2.344.711	
211	<u>17.655.289</u>	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Intérêts sur cashpooling non encore reçus

Exercice
2.721

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponibles au terme de l'exercice
- Indisponibles au terme de l'exercice
- Indisponibles au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXXXX	20.100.000
(111)	20.082.000	
8790		
87901		
8791		
87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
	100.000	
	19.982.000	
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	803.280
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

- Actions A
- Actions B
- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0746.930.385
----	--------------

C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	69.068
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes de certificats verts et d'électricité

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	3.234.219	2.322.832
	3.234.219	2.322.832
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640		
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

9125

Subsides en intérêts

9126

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

754

Autres

Intérêts cash pool

6.477

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts**

6501

Intérêts portés à l'actif

6502

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

6510

Reprises

6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

653

Provisions à caractère financier

Dotations

6560

Utilisations et reprises

6561

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

654

Ecart de conversion de devises

655

Autres

Charges bancaires

846

1.212

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dividende Exonération Art 185 § 1

Codes	Exercice
9134	227.771
9135	227.771
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	125.248

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	206.111	3.280.371
9146	709.993	397.766
9147		
9148	109.069	106.641

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	3.327.319	413.789
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	3.327.319	413.789
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	30.875	107.836
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	30.875	107.836
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441	6.477	
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société
pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées
pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	6.000
95061	2.150
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

EDF sa

Avenue de Wagram 22-30

75008 Parijs, France

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

EDF sa

Avenue de Wagram 22-30

75008 Parijs, France

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les droits d'usage des différentes éoliennes. Ces immobilisations sont amorties sur une durée équivalente à la durée du droit d'usage (entre 12 et 15 ans).

Créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles sont enregistrés à leur valeur nominale.

Compte de résultat

Le résultat opérationnel provient de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes. Les frais d'exploitation sont principalement composés de frais d'entretien des éoliennes et de frais administratifs liés à la gestion quotidienne de l'entreprise. Ces coûts sont également inclus dans les contrats d'acquisition des droits d'utilisation des différentes éoliennes et sont valables pour la même durée (entre 12 et 15 ans).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

**Lumiwind
Société coopérative
Boulevard Roi Albert II 7
1210 Bruxelles
TVA BE0746930385**

**Rapport du Conseil d'administration
À l'assemblée générale annuelle des actionnaires**

Madame / Mesdames,

Conformément aux obligations légales et statutaires, le Conseil d'administration de Lumiwind (ci-après « la Société ») a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2022 ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur l'accomplissement de son mandat au cours dudit exercice.

1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société pendant l'exercice, et description des principaux risques et incertitudes auxquels elle a été confrontée

1.1 Exposé des affaires :

La majeure partie du chiffre d'affaires de la Société est réalisée par de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Durant sa première exercice, la Société Lumiwind a organisé deux appels à l'investissement pour un montant total de 20.000.000 €. C'est ainsi que :

- (i) le 15 mai 2020, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de 85,59% d'une éolienne de 2,3MW dans le parc éolien de Luminus à Turnhout pour une durée de 15 ans, ainsi que 54,68% d'une éolienne de 3,6MW dans le parc éolien de Luminus à Fernelmont pour une durée de 15ans pour un prix total de 5.000.000 € ;
- (ii) le 25 juin 2021, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de
 - 76,04 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Zelzate ;
 - 75,00 % de l'éolienne de 2,05 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Eeklo ;
 - 100,00 % de l'éolienne de 4,20 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Héron ; et
 - 100,00 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Alken, chacune pour une durée de 15 ans, pour un prix total de 15.000.000 €

1.2 Commentaires des rubriques du bilan arrêté au 31/12/2022 :

ACTIF

Actifs immobilisés :

Le **total des actifs immobilisés** atteint € 17.655.289, ce qui représente :

- la valeur comptable des immobilisations incorporelles atteint € 17.655.289, qui représente le droit d'usage de plusieurs éoliennes.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Créances commerciales :

Les créances commerciales s'élèvent à € 428.641. Il s'agit principalement de factures clients impayées.

Autres créances :

Les autres créances atteignent € 2.940.394. Il s'agit principalement de créances liées au cash pooling avec Luminus.

PASSIF

Capitaux propres :

Le capital social s'élève à € 20.082.000 dont 100.000 € de partie fixe et 19.982.000 € de partie variable et est réparti comme suit :

	Actions A	Actions B.1	Actions B.2	Total
Nombre d'actionnaires	2	1.450	728	2.180
Nombre d'actions	4.000,00	199.280	600.000,00	803.280
Capital	100.000,00	4.982.000	15.000.000,00	20.082.000

Les réserves s'élèvent à € 21.030, après allocation du bénéfice de l'exercice 2022.

Dettes commerciales :

Les dettes commerciales s'élève à € 51.667. Il s'agit principalement de factures fournisseurs impayées.

Autres dettes :

Les autres dettes s'élèvent à € 803.280 et sont composées des dividendes à payer.

1.3 Commentaires des comptes de résultats – Exercice clôturé au 31/12/2022 :

PRODUITS

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à € 3.234.219. Le chiffre d'affaires provient de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à € 55.057.

CHARGES

Les services et biens divers s'élèvent à € 915.430. Ces charges sont principalement composées de frais d'entretien des éoliennes et de frais administratifs liés à la gestion quotidienne de l'entreprise.

Les coûts d'amortissement s'élèvent à € 1.353.541.

A la lumière de ce qui précède, le résultat d'exploitation s'élève à € 1.020.305.

Le bénéfice avant impôts s'élève à € 1.025.936. Vu le bénéfice avant impôts, la société paye un impôt sur les sociétés de € 227.771.

Le résultat net de l'exercice 2022 atteint ainsi € 798.165.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

1.4 – Principaux risques et incertitudes

Aucun risque et incertitude notables ne sont à signaler.

1.5 – Affectation du résultat

L'exercice s'est clôturé sur un bénéfice net après impôts de € 798.165.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires, de distribuer un dividende de € 803.280

Conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations, le Conseil d'Administration constate que sur base du double test de l'actif net et de liquidité, que suite à la distribution de dividende, la Société pourra continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de distribution.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement exceptionnel susceptible d'influencer négativement la position financière de la Société ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice. Toutes les opérations sont à considérer et à acter comme des opérations d'exploitation normales.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société

Nous ne prévoyons aucune circonstance importante susceptible d'influencer sensiblement l'évolution future de notre Société

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

En matière de recherche et développement, aucune activité n'a été effectuée durant l'exercice écoulé.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la Société

néant

6. Au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité

néant

7. Toutes les informations qui doivent être insérées dans le présent rapport en vertu du Code des sociétés et des associations

Lumiwind rapport annuel 2022

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Augmentation de capital / émission d'obligations convertibles ou warrants :

- Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ni d'émission d'obligations convertibles ou warrants en 2022.

Acquisition d'actions propres :

- Néant.

Conflit d'intérêts (article 6.64 du Code des sociétés et des associations) :

- Néant.

8. En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la Société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

La Société n'a pas fait appel à de tels instruments financiers.

9. Rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser la condition relative à l'avantage économique ou social et celle relative à l'information et la formation des membres

Durant l'exercice comptable, Lumiwind a pris les initiatives suivantes en matière d'information et de formation de ses membres :

- La mise à jour et la publication sur le site web de la Société des informations relatives à la coopérative et un descriptif de chacune de ses éoliennes (<https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/lumiwind/offre2021-fr/>).
- La rédaction et la publication d'une newsletter envoyée à tous les coopérants avec :
 - une présentation des trois axes clés pour répondre à l'urgence climatique (austérité, électrification et production d'énergie renouvelable) ;
 - un compte-rendu de l'inauguration de certains nouveaux parcs éoliens ;
 - une présentation de l'initiative conjointe de la Défense, ENGIE et Luminus pour l'impact visuel du parc éolien de Tinlot grâce à des balises lumineuses dynamiques ;
 - des articles sur des sujets d'actualité liés aux énergies renouvelables (baromètre relatif aux Belges et à leur consommation d'énergie, contrôle de l'efficacité des mesures compensatoires existantes liées aux parcs éoliens).

10. Décharge aux administrateurs

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

11. Décharge au commissaire

Le Conseil d'administration invite également les actionnaires à donner, par vote séparé, décharge au commissaire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTIONPour les administrateurs classe A

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Xavier Leblanc
(+32499968446)
Date: 28/04/2023 11:15:45
Signed with one time SMS
password: 273893

Monsieur LEBLANC Xavier

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Marleen Nijsten
(marleen.nijsten@luminus.be-
) Date: 03/05/2023 09:07:25
Signed with one time email
password: 703660

Madame NIJSTEN Marleen

Pour les administrateurs classe B1

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Stephan Cludts
(stephan.cludts@luminus.be)
Date: 28/04/2023 15:54:13
Signed with one time email
password: 955792

Monsieur CLUDTS Stephan

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Olivier Fortin
(+33614965401)
Date: 28/04/2023 14:19:04
Signed with one time SMS
password: 145696

Monsieur FORTIN Olivier

Digitally signed by CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures on
behalf of Yorick Philippette
(yorick.philippette@luminus.be)
Date: 28/04/2023 11:39:19
Signed with one time email
password: 321431

Monsieur PHILIPPETTE Yorick

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 21.027.045 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 798.165 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 1er juin 2022 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Zaventem, le 15 mai 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Digitally signed by
Axel Jorion
(Signature)
Date: 2023.05.15
22:19:44 +02'00'

Axel Jorion
Réviseur d'Entreprises

Lumiwind
Société coopérative
Boulevard Roi Albert II 7
1210 Bruxelles
TVA BE0746930385

Rapport du Conseil d'administration À l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Madame / Mesdames,

Conformément aux obligations légales et statutaires, le Conseil d'administration de Lumiwind (ci-après « la Société ») a l'honneur de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2022 ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur l'accomplissement de son mandat au cours dudit exercice.

1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société pendant l'exercice, et description des principaux risques et incertitudes auxquels elle a été confrontée

1.1 Exposé des affaires :

La majeure partie du chiffre d'affaires de la Société est réalisée par de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Durant sa première exercice, la Société Lumiwind a organisé deux appels à l'investissement pour un montant total de 20.000.000 €. C'est ainsi que :

- (i) le 15 mai 2020, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de 85,59% d'une éolienne de 2,3MW dans le parc éolien de Luminus à Turnhout pour une durée de 15 ans, ainsi que 54,68% d'une éolienne de 3,6MW dans le parc éolien de Luminus à Fernelmont pour une durée de 15ans pour un prix total de 5.000.000 € ;
- (ii) le 25 juin 2021, la Société a conclu un contrat d'achat de droits de recette, d'exploitation et de fourniture lui permettant d'acquérir la production de
 - 76,04 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Zelzate ;
 - 75,00 % de l'éolienne de 2,05 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Eeklo ;
 - 100,00 % de l'éolienne de 4,20 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Héron ; et
 - 100,00 % de l'éolienne de 3,45 Mégawatts dans le parc éolien de Luminus à Alken, chacune pour une durée de 15 ans, pour un prix total de 15.000.000 €

1.2 Commentaires des rubriques du bilan arrêté au 31/12/2022 :

ACTIF

Actifs immobilisés :

Le **total des actifs immobilisés** atteint € 17.655.289, ce qui représente :

- la valeur comptable des immobilisations incorporelles atteint € 17.655.289, qui représente le droit d'usage de plusieurs éoliennes.

Créances commerciales :

Les créances commerciales s'élèvent à € 428.641. Il s'agit principalement de factures clients impayées.

Autres créances :

Les autres créances atteignent € 2.940.394. Il s'agit principalement de créances liées au cash pooling avec Luminus.

PASSIF**Capitaux propres :**

Le capital social s'élève à € 20.082.000 dont 100.000 € de partie fixe et 19.982.000 € de partie variable et est réparti comme suit :

	Actions A	Actions B.1	Actions B.2	Total
Nombre d'actionnaires	2	1.450	728	2.180
Nombre d'actions	4.000,00	199.280	600.000,00	803.280
Capital	100.000,00	4.982.000	15.000.000,00	20.082.000

Les réserves s'élèvent à € 21.030, après allocation du bénéfice de l'exercice 2022.

Dettes commerciales :

Les dettes commerciales s'élèvent à € 51.667. Il s'agit principalement de factures fournisseurs impayées.

Autres dettes :

Les autres dettes s'élèvent à € 803.280 et sont composées des dividendes à payer.

1.3 Commentaires des comptes de résultats – Exercice clôturé au 31/12/2022 :**PRODUITS**

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à € 3.234.219. Le chiffre d'affaires provient de la vente d'électricité et de certificats issus de la production des différentes éoliennes.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à € 55.057.

CHARGES

Les services et biens divers s'élèvent à € 915.430. Ces charges sont principalement composées de frais d'entretien des éoliennes et de frais administratifs liés à la gestion quotidienne de l'entreprise.

Les coûts d'amortissement s'élèvent à € 1.353.541.

A la lumière de ce qui précède, le résultat d'exploitation s'élève à € 1.020.305.

Le bénéfice avant impôts s'élève à € 1.025.936. Vu le bénéfice avant impôts, la société paye un impôt sur les sociétés de € 227.771.

Le résultat net de l'exercice 2022 atteint ainsi € 798.165.

1.4 – Principaux risques et incertitudes

Aucun risque et incertitude notables ne sont à signaler.

1.5 – Affectation du résultat

L'exercice s'est clôturé sur un bénéfice net après impôts de € 798.165.

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires, de distribuer un dividende de € 803.280

Conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations, le Conseil d'Administration constate que sur base du double test de l'actif net et de liquidité, que suite à la distribution de dividende, la Société pourra continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de distribution.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement exceptionnel susceptible d'influencer négativement la position financière de la Société ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice. Toutes les opérations sont à considérer et à acter comme des opérations d'exploitation normales.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société

Nous ne prévoyons aucune circonstance importante susceptible d'influencer sensiblement l'évolution future de notre Société

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

En matière de recherche et développement, aucune activité n'a été effectuée durant l'exercice écoulé.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la Société

néant

6. Au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité

néant

7. Toutes les informations qui doivent être insérées dans le présent rapport en vertu du Code des sociétés et des associations

Augmentation de capital / émission d'obligations convertibles ou warrants :

- Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ni d'émission d'obligations convertibles ou warrants en 2022.

Acquisition d'actions propres :

- Néant.

Conflit d'intérêts (article 6.64 du Code des sociétés et des associations) :

- Néant.

8. En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la Société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

La Société n'a pas fait appel à de tels instruments financiers.

9. Rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser la condition relative à l'avantage économique ou social et celle relative à l'information et la formation des membres

Durant l'exercice comptable, Lumiwind a pris les initiatives suivantes en matière d'information et de formation de ses membres :

- La mise à jour et la publication sur le site web de la Société des informations relatives à la coopérative et un descriptif de chacune de ses éoliennes (<https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/lumiwind/offre2021-fr/>).
- La rédaction et la publication d'une newsletter envoyée à tous les coopérants avec :
 - une présentation des trois axes clés pour répondre à l'urgence climatique (austérité, électrification et production d'énergie renouvelable) ;
 - un compte-rendu de l'inauguration de certains nouveaux parcs éoliens ;
 - une présentation de l'initiative conjointe de la Défense, ENGIE et Luminus pour l'impact visuel du parc éolien de Tinlot grâce à des balises lumineuses dynamiques ;
 - des articles sur des sujets d'actualité liés aux énergies renouvelables (baromètre relatif aux Belges et à leur consommation d'énergie, contrôle de l'efficacité des mesures compensatoires existantes liées aux parcs éoliens).

10. Décharge aux administrateurs

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

11. Décharge au commissaire

Le Conseil d'administration invite également les actionnaires à donner, par vote séparé, décharge au commissaire.

Pour les administrateurs classe A

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Xavier Leblanc
(+32499968446)
Date: 28/04/2023 11:15:45
Signed with one time SMS
password: 273893

Monsieur LEBLANC Xavier

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Marleen Nijsten
(marleen.nijsten@luminus.be-
) Date: 03/05/2023 09:07:25
Signed with one time email
password: 703660

Madame NIJSTEN Marleen

Pour les administrateurs classe B1

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Stephan Cludts
(stephan.cludts@luminus.be)
Date: 28/04/2023 15:54:13
Signed with one time email
password: 955792

Monsieur CLUDTS Stephan

Digitally signed by
CONNECTIVE NV -
Connective eSignatures on
behalf of Olivier Fortin
(+33614965401)
Date: 28/04/2023 14:19:04
Signed with one time SMS
password: 145696

Monsieur FORTIN Olivier

Digitally signed by CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures on
behalf of Yorick Philipette
(yorick.philippette@luminus.be)
Date: 28/04/2023 11:39:19
Signed with one time email
password: 321431

Monsieur PHILIPPETTE Yorick



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Lumiwind SC sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Lumiwind SC durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 21.027.045 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 798.165 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice

et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 1er juin 2022 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Zaventem, le 15 mai 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Digitally signed by
Axel Jorion
(Signature)
Date: 2023.05.15
22:19:44 +02'00'

Axel Jorion
Réviseur d'Entreprises

Annexe 3

Liste des codes postaux des communes et villages dont les habitants bénéficient du droit d'exclusivité visé à la Partie III, A, 4°, de la Note d'information

Annexe 3 : Liste des codes postaux des communes et villages dont les habitants bénéficient du droit d'exclusivité visé à la Partie III, A, 4° de la Note d'information

1) Communes des éoliennes concernées par le Contrat de Droits de Recette, d'Exploitation et de Fourniture 2023	
<i>Commune</i>	<i>Code postal</i>
Herentals	2200
Herstal	4040
	4041
	4042
Gand	9000 (Centre)
	9010 (Nord)
	9030 (Mariakerke)
	9040 (Sint-Amandsberg)
	9050 (Ledeberg)
	9060 (Zwijnaarde)
	9070 (Destelbergen)
	9080 (Beervelde, Lochristi, Zaffelare, Zeveneken)
	9090 (Melle)
	9031 (Drongen)
	9032 (Wondelgem)
	9033 (région de Gand)
	9034 (Mendonk, Sint-Denijs-Westrem)
	9041 (Oostakker)
	9042 (Desteldonk, Mendonk, Sint-Kruis-Winkel)
	9043 (Gentbrugge)
	9044 (Sint-Marten-Latem)
	9045 (région de Gand)
	9051 (Afsnee)
	9052 (Zwijnaarde)
	9053 (région de Gand)
	9054 (région de Gand)
	9055 (région de Gand)
	9056 (région de Gand)
	9057 (région de Gand)
	9058 (Gentbrugge, Vinderhoute)
	9061 (Oostakker)
	9062 (Zwijnaarde)
	9071 (Heusden)
	9072 (Beervelde, Doornzele, Kerkbrugge-Langerbrugge)
9073 (Mariakerke)	
9074 (Semmerzake, Gavere)	
9080 (Beervelde, Lochristi, Zaffelare, Zeveneken)	
9090 (Melle)	

2) Communes et villages des éoliennes mises en service par Luminus	
<i>Commune ou village</i>	<i>Code postal</i>
Perwez	1360
Herenthout	2270
Grobbendonk	2280 2288
Oud-Turnhout	2360
Arendonk	2370
Retie	2470
Vinalmont	4520
Fexhe-Slins	4458
Villers-le-Bouillet	4530
Chapon-Seraing	4537
Grand-Leez	5031
Éghezée	5310
Florennes	5620 5621
Walcourt	5650 5651
Gerpennes	6280
Ghlin	7011
Havré	7021
Hyon	7022
Ciply	7024
Cusmes	7033
Obourg	7034
Genly	7040
Thieusies	7061
Le Roeulx	7070
Frameries	7080
La Louvière	7100 7110
Baudour	7331
Tournai	7500 7501 7503 7522 7520 7504 7506 7502 7520 7522 7540 7530 7543 7534

	7531 7536 7542 7533 7548 7532 7538
Antoing	7640 7641
Ghislenghien	7822
Gibecq	7823
Silly	7830
Evergem	9940